

/FE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86- 85 du 7 Mars 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipeement et des Trans-
ports pour compter du 4 Mars 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1987 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 4 Mars 1986, le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'E-
quipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Mars 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU.-

Ampliatioms : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MSP-
MET 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-